

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux 2G/3G/4G

### Près de 2,7 % d'autorisations supplémentaires pour la 4G au 1<sup>er</sup> décembre 2015

Maisons-Alfort, le 2 décembre 2015 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 2G/3G et 4G.

#### 1. Au niveau national

Au 1<sup>er</sup> décembre 2015, 22 703 sites sont autorisés, dont 19 532 en service, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Au cours du mois de novembre, la croissance des autorisations et des mises en service est restée soutenue. Avec une progression de 2,7 % pour les stations autorisées et près de 2 % pour les mises en service, cette dynamique a été commune à l'ensemble des bandes de fréquences.

En France, trois bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- La bande 800 MHz
- La bande 1 800 MHz
- La bande 2,6 GHz

13 610 sites<sup>1</sup> sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 5,7 % sur un mois).

8 158 sites<sup>1</sup> sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 7,5 % sur un mois).

15 833 sites<sup>1</sup> sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 2,8 % sur un mois).

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (8 202 sites)
2. Bouygues Telecom (6 858 sites)
3. Free Mobile (5 347 sites)
4. Numericable-SFR (3 802 sites)

En novembre, les mises en service ont poursuivi leur progression avec notamment une hausse de 2,6 % dans la bande 2,6 GHz, et 6,2 % sur la bande 800 MHz.

En 3G, le nombre total d'autorisations de sites s'établit à 41 508, dont 2 000 concernent l'Outre-Mer.

En 2G, 41 017 sites sont autorisés sur l'ensemble du territoire, dont 2 568 Outre-Mer.

#### 2. Au niveau départemental

L'Agence publie également les chiffres de l'observatoire par département. Ils rendent compte de l'évolution des déploiements des réseaux mobiles, notamment 4G, dans les différents territoires. Ces chiffres sont disponibles sous forme cartographique sur [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr) (onglet « Observatoire »). La localisation précise des sites autorisés par l'ANFR est également disponible sur ce site.

Au 1<sup>er</sup> décembre, sept départements ont représenté près de 25 % du volume total des nouvelles autorisations 4G en métropole : la Somme, la Gironde, l'Yonne, la Charente, les Vosges, le Rhône et le Nord.

Pour plus d'informations sur l'observatoire : [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

*Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.*



Suivez l'ANFR sur twitter : @anfr

<sup>1</sup> Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.